INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE RAYMOND LAVOIE, MAIRE.

Sont présents les conseillers :
Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier
Madame Huguette Tremblay
Monsieur Yves Boulianne

Est absente la conseillère :
Madame Laurence Martel

Secrétaire d'assemblée :
Madame Edith Martel, greffière-trésorière adjointe par intérim

2022/12-01 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2022/12-02 **ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté.

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2022/12-03 **PROCÈS-VERBAUX – 21 ET 23 NOVEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 novembre 2022 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 novembre 2022 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2022.

2022/12-04 **CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance du mois dernier est transmise à chaque membre du conseil.

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. F029

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

2022/12-05

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes déjà payés d'une somme de 88 427,99 $ soient acceptés et que les comptes à payer au 30 novembre 2022 d'une somme de 103 218,01 $ soient acceptés et payés, le tout totalisant 191 646,00 $.

2022/12-06

RAPPORT DES COMITÉS

Chaque élu est invité à présenter l'avancement des comités dont il a la responsabilité. Les procès-verbaux suivants ont été remis aux élus :

- Comité de vigilance du LET — 2022-10-20
- Société de développement de Ragueneau — 2022-02-14, 2022-03-03, 2022-05-10, 2022-06-09, 2022-08-11

2022/12-07

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT Nº 2023-01

Yvon Gauthier donne avis qu'à une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le règlement nº 2023-01 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023.

Le projet de règlement est déposé au conseil et des copies seront disponibles pour le public au bureau municipal.

2022/12-08

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL — ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 qui se tiendront aux dates suivantes, au Centre communautaire Édouard-Jean (10, rue des Loisirs) et qui débuteront à 19 h 30 :

• 23 janvier	• 17 avril	• 3 juillet	• 16 octobre
• 20 février	• 15 mai	• 21 août	• 20 novembre
• 20 mars	• 12 juin	• 18 septembre	• 11 décembre

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière-trésorière adjointe par intérim, conformément à la loi qui régit la municipalité.

2022/12-09

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 452 300 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Ragueneau souhaite emprunter par billets pour un montant total de 452 300 $ qui sera réalisé le 19 décembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
2008-05	452 300 $

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de *la Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2008-05, la Municipalité de la paroisse de Ragueneau souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 décembre 2022;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière adjointe par intérim;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	**8 800 $**	
2024.	**9 400 $**	
2025.	**9 800 $**	
2026.	**10 400 $**	
2027.	**10 900 $**	**(à payer en 2027)**
2027.	**403 000 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2008-05 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 décembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2022/12-10

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 452 300 $ À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Date d'ouverture :	12 décembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 10 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 décembre 2022
Montant :	452 300 $		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Ragueneau a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2022, au montant de 452 300 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. F029

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

1 -	BANQUE ROYALE DU CANADA		
	8 800 $	4,75000 %	2023
	9 400 $	4,75000 %	2024
	9 800 $	4,75000 %	2025
	10 400 $	4,75000 %	2026
	413 900 $	4,75000 %	2027
	Prix : 100,00000	Coût réel : 4,75000 %	
2 -	CAISSE DESJARDINS DE MANIC-OUTARDES		
	8 800 $	4,88000 %	2023
	9 400 $	4,88000 %	2024
	9 800 $	4,88000 %	2025
	10 400 $	4,88000 %	2026
	413 900 $	4,88000 %	2027
	Prix : 100,00000	Coût réel : 4,88000 %	
3 -	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
	8 800 $	5,00000 %	2023
	9 400 $	4,70000 %	2024
	9 800 $	4,75000 %	2025
	10 400 $	4,65000 %	2026
	413 900 $	4,60000 %	2027
	Prix : 98,02000	Coût réel : 5,07769 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Ragueneau accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2022 au montant de 452 300 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-05. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2022/12-11

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

CONSIDÉRANT l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivant : Raymond Lavoie, Gilbert Dupont, Claude Lavoie, Yvon Gauthier, Huguette Tremblay et Yves Boulianne.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

2022/12-12 **REGISTRE DES AVANTAGES REÇUS PAR LES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022**

Edith Martel, greffière-trésorière adjointe par intérim, dépose l'extrait du registre public des déclarations de dons ou avantages reçus de plus de 200 $, pour l'année 2022, en vertu de l'article 6, alinéa 7 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. L'extrait déposé ne contient aucune déclaration.

2022/12-13 **ASSURANCES GÉNÉRALES – RENOUVELLEMENT**

IL EST PROPOSÉ par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de la police d'assurances générales auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2023. Il est également résolu d'autoriser la greffière-trésorière adjointe par intérim à procéder au paiement des frais s'y rattachant, soit 51 755,38 $.

2022/12-14 **OFFICE D'HABITATION DE MANICOUAGAN – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021**

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les états financiers 2021 de l'Office d'Habitation Manicouagan (OHM), tel que présentés lors de leur assemblée tenue le 24 novembre 2022, soient acceptés. La contribution municipale se détaille comme suit :

Selon états financiers 2021	4 991 $	
Montant reçu (selon budget 2021)	5 350 $	
À rembourser	(359 $)	(359 $)
Contribution programme subvention au loyer		
PSL selon tableau annuel	2 837 $	
Frais d'administration	141 $	
Montant reçu	2 837 $	
À recevoir	141 $	141 $
Total		(218 $)

2022/12-15 **PARTICIPATION À LA COLLECTION D'AUTOCOLLANTS ROADTRIP CÔTE-NORD**

Il EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que conseil municipal de la Municipalité de Ragueneau s'engage à participer financièrement au projet de « Collection d'autocollants Roadtrip Côte-Nord » pour la création et l'impression d'un autocollant à l'image de la municipalité et accepte que la distribution soit gratuite, sous la coordination de Tourisme Côte-Nord.

2022/12-16 **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

2022/12-17 **FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. F029

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

2022/12-18

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions du public après chaque point.

2022/12-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 13.

Maire

Greffière-trésorière adjointe par intérim

Je, Raymond Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.